

l'énergie électrique de 25 cycles produite à l'installation déjà existante de 264,000 h.p., ce qui signifiera des débits de service plus sûrs pour les endroits de la région qui ont besoin d'énergie électrique de 60 cycles. La Commission projette la construction d'une centrale de 53,000 h.p. en deux groupes sur la rivière Mississagi, aux chutes Red-Rock, pour mise en service en 1961, ainsi que l'installation d'une nouvelle usine aux rapides Otter, sur la rivière Abitibi, pour mise en service en 1962.

Un aspect capital des projets de la Commission est qu'elle se propose d'avoir recours à d'autres sources d'énergie que les ressources hydrauliques, comme suppléments d'énergie. Au cours de 1958, la Commission a entrepris la construction de deux nouvelles centrales thermo-électriques, soit celle de Lakeview immédiatement à l'ouest de la région métropolitaine de Toronto et celle de Thunder-Bay, à Fort-William. Elle projette une troisième centrale pour la région d'Hamilton. L'agrandissement de la centrale *Richard L. Hearn* de façon à tripler sa puissance, soit à 1,200,000 kW, est fort avancé. Des études se sont poursuivies, avec le concours de la société *Atomic Energy of Canada Limited* et autres organismes intéressés, en vue d'aménager un réacteur de grande puissance destiné à produire de l'électricité au moyen de réactions nucléaires. On est à dresser les plans d'une centrale nucléaire de 200,000 kW. Dans l'entre-temps, on a repris la construction de la centrale nucléaire de 20,000 kW entreprise près de la centrale hydro-électrique Des Joachims, sur la rive ontarienne de l'Outaouais. Les travaux y avaient été suspendus en 1957, afin de permettre de modifier la conception du réacteur.

En plus des travaux de la Commission, la *Great Lakes Power Company* a mis en service en 1957 un nouveau groupe de 30,000 h.p. à sa centrale d'Upper-Falls sur la rivière Montréal, ce qui a porté la puissance de la centrale à 55,300 h.p. La Compagnie a aussi parachevé en 1958 une usine génératrice de 30,300 h.p. composée d'une seule turbine, aux chutes Gartshore, sur la rivière Montréal, ainsi qu'un groupe semblable à Cat-Falls, sur la rivière Michipicotem, dont la mise en service est prévue pour le milieu de 1959.

**Provinces des Prairies.**—Au Manitoba, la Commission hydro-électrique du Manitoba a poursuivi la première étape du projet d'aménagement au grand rapide sur la rivière Nelson, aménagement qui sera composé de cinq groupes de 42,000 h.p. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute de 50 pieds. Deux groupes doivent être mis en service vers le milieu de 1960 et les trois autres, en 1961. L'électricité sera fournie à l'exploitation minière de l'*International Nickel Company* aux lacs Moak, Mystery et Thompson. Les *Sherritt-Gordon Mines Limited* ont terminé en 1957 l'aménagement d'une seconde usine hydro-électrique de 7,000 h.p. en un seul groupe, sur la rivière Laurie.

En plus des aménagements hydro-électriques, la Commission hydro-électrique du Manitoba a terminé en 1958 la construction de son usine à vapeur de Brandon, augmentant sa puissance à 132,000 kW, répartie en quatre groupes. Les travaux se sont continués à l'usine à vapeur de Selkirk qui comprendra deux groupes de 66,000 kW chacun; la mise en service du premier est prévue pour la fin de 1959 et celle de l'autre, pour le milieu de 1960. La Commission a acheté, le 1<sup>er</sup> décembre 1958, le matériel diesel de génération de Le Pas et a immédiatement commencé la construction d'une addition en vue d'augmenter la puissance de l'usine de 1,825 kW actuellement, à 3,150 kW. La mise en service de la nouvelle usine est prévue pour la fin de 1958. Le ministère de la Défense nationale a ajouté un groupe générateur de 1,136 kW à sa centrale diesel de Churchill.

En Saskatchewan, la *Churchill River Power Company* a poursuivi la construction de son aménagement d'Island-Falls pour y ajouter un groupe de 19,000 h.p. en 1959, ce qui portera la puissance globale de l'usine à 125,500 h.p. La *Saskatchewan Power Corporation*, dont le réseau de transmission s'étend sur une grande partie du sud de la province, compte exclusivement sur des centrales thermo-électriques pour la production d'énergie. Une entente conclue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan en juillet 1958 autorise la construction d'un aménagement à fins multiples sur la rivière Saskatchewan-Sud. Un projet d'aménagement hydro-électrique d'environ 200,000 h.p.